

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	: DESHERB'NAT
Forme du produit	: Mélange
Type (Nufarm)	: Third Party
Pays (Nufarm)	: France
Code CA	: 3727
Code du produit	: 3P0061
Code Oracle	: OR3727
Codes article	: 110003512

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange	: Herbicide

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

Nufarm S.A.S
Immeuble WEST PLAZA
11 rue du débarcadère
92700 COLOMBES - FRANCE
T +33 1 40 85 50 50 - F +33 1 47 92 25 45
FDS@nufarm.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Organisme français INRS +33 1 45 42 59 59; Nufarm S.A.S +33 1 40 85 51 15

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	H318
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3	H412
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16	

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Contient : Acide Octanoïque

DESHerb'NAT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Mentions de danger (CLP)	: H315 - Provoque une irritation cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Phrases EUH	: EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Phrases supplémentaires	: SP 1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe1: To protect the groundwater, the maximum dosages specified in the instructions for use per. growing year (August 1 - July 31). Furthermore, no other products containing mefentrifluconazole, tebuconazole or diphenconazole may be used during the same growing year unless the dosages are reduced accordingly. If several products with these substances are used, the dosages must be calculated proportionally on the basis of the respective maximum doses of the active substances in the crops or crop stages in question, cf. the instructions for use. Spe2 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit entre Septembre et Février. SPe 3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone-tampon non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau. SPe4 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés, ni dans toute autre situation où le risque de ruissellement est important. SPe8 : Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Le mélange contient des tensio-actifs : il peut former de la mousse et rendre les sols glissants en cas de déversements.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

Composant

Octanoic acid (124-07-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
--------------------------	--

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

DESHerb'NAT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Octanoic acid	(N° CAS) 124-07-2 (N° CE) 204-677-5 (N° Index) 607-708-00-4	55 – 65	Skin Corr. 1C, H314 Aquatic Chronic 3, H412
1,2,3-Propanetriol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(N° CAS) 56-81-5 (N° CE) 200-289-5	1 – 10	Non classé

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les troubles continuent, consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever les vêtements souillés. Laver abondamment à l'eau avec un savon doux. Ne pas utiliser de solvants ou des diluants. Obtenir des soins médicaux si la zone contaminée est étendue ou si une irritation apparaît. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler immédiatement un médecin. En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Le produit provoque des effets d'irritation locaux sévères.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Rougeur importante et escarres.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Oedème de la conjonctive et opacité de la cornée, pouvant être irréversibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucun antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone (CO2). poudre chimique sèche. Mousse. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: eau abondante en jet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Un incendie produira une épaisse fumée noire.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées qui peuvent contenir des oxydes de carbone (COx).

DESHerb'NAT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux/le visage.
- Autres informations : Rester en amont des flammes.
Refroidir les containers de produit en les aspergeant d'eau.
Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter un équipement de protection individuel.
- Procédures d'urgence : Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Les sols peuvent être rendus glissants et une mousse importante peut se former. Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédures d'urgence : Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Evacuer la zone dangereuse. Eloigner le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
- Procédés de nettoyage : Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.
- Autres informations : Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée, dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Stocker uniquement dans l'emballage d'origine en PEhd. Stocker dans un endroit sec. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
- Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.
- Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Herbicide à utiliser dilué.
Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

DESHerb'NAT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

1,2,3-Propanetriol (56-81-5)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

VME (OEL TWA)	10 mg/m ³ (aérosol)
---------------	--------------------------------

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Minimiser l'exposition en adoptant des mesures, telles que des systèmes confinés ou fermés, des installations dédiées correctement conçues et entretenues ainsi qu'un système général/local adéquat de ventilation par aspiration.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Les recommandations de cette section sont destinées aux employés de la fabrication, des formulations et du conditionnement. Pour les utilisateurs et les manipulateurs de ferme, veuillez lire l'étiquette du produit pour les équipements et appareils de protection du personnel appropriés.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Type	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité, Lunettes de sécurité		avec protections latérales	EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Selon les conditions d'utilisation, porter des gants de protection, un tablier, des bottes, une protection de la tête et du visage. EN 14605

Protection des mains:

Porter des gants résistants aux solvants utilisés, conformes à EN 374

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0.4		EN ISO 374

DESHerb'NAT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Gants réutilisables	Caoutchouc chloroprène (CR)	6 (> 480 minutes)	0.5		EN ISO 374
Gants réutilisables	Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	0.7		EN ISO 374

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Condition	Matériau	Norme
Selon les conditions d'utilisation, porter des gants de protection, un tablier, des bottes, une protection de la tête et du visage		EN 14605

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Il est conseillé aux utilisateurs de tenir compte des Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle ou autres valeurs équivalentes. S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules	ABEK	Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.	EN 14387

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations:

Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Garder à l'écart des enfants. Enlever les vêtements contaminés. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit. Le port d'équipements de protection individuelle devra être adapté aux conditions du poste de travail et en cas de gêne ressenti durant l'opération.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Opaque. blanc.
Apparence	: Liquide visqueux.
Odeur	: Odeur rance typique, « de chèvre ».
Seuil olfactif	: 0.008 ppm (acide octanoïque)
Point de fusion	: Le mélange change d'état en 2 phases, entre -1°C et +11°C
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: ≈ 100 °C
Inflammabilité	: non concernée
Propriétés explosives	: Non explosif. N'est pas sensible à la température, ni aux chocs (UE A.14).
Propriétés comburantes	: Non comburant. Méthode de test UE A.21.
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Pas disponible
Point d'éclair	: 99.9 °C Pas de PE jusqu'à l'ébullition – (OPPTS 830.6315/UN32.4, coupelle fermée, Pinsky-Martens)
Température d'auto-inflammation	: > 400 °C (supposée d'après les données sur les composants)
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 4 – 5 (pur)
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Viscosité, dynamique	: 43 mPa.s (20°C; OCDE 114 EN ISO 12058-1, bille roulante)

DESHerb'NAT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Solubilité	: Eau: Emulsionnable
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: ≈ 9 mPa (@ 20°C, acide octanoïque)
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 0.94 (20°C; OCDE 109/UE A3, pycnomètre)
Densité relative de vapeur à 20°C	: 5 acide octanoïque
Taille d'une particule	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme de particule	: Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique d'une particule	: Non applicable
Empoussiérage des particules	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune volatilisation de la S.A. n'est attendue à température ambiante.
pKa	: 4.89 (acide octanoïque)
Acidité libre	: 17.9 % m/m (CIPAC MT 191)
Mousse persistante	: 6 mL/200 mL après 1 min - 9% emulsion (CIPAC MT 47.2)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

DESHERB'NAT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 4 – 5 (pur)
Indications complémentaires	: Erythème (rougeur) sévère, accompagné d'escarres, ainsi qu'un léger oedème. Ces effets disparaissent dans les 7 jours – Lapin, OCDE 404.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: 4 – 5 (pur)
Indications complémentaires	: OEdème de la conjonctive, avec opacité de la cornée. Ces effets sont irréversibles après 21 jours – Lapin, OCDE 405.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: Le mélange n'induit pas de sensibilisation cutanée – Cobaye, OCDE 406, M&K
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: acide octanoïque
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: acide octanoïque
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: acide octanoïque
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: acide octanoïque
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: acide octanoïque
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	: Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %
--	--

11.2.2 Autres informations

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

DESHERB'NAT	
CL50 96 h poisson	35.4 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); formulation
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	25 mg/l Daphnia magna (Puce d'eau); 24 h; formulation
CEr50 algues	1.71 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte); 72h ;formulation
ESCO, Navicula pelliculosa	0.97 mg/l (heures, Formulation)

DESHerb'NAT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

LD50, Abeille, orale	> 170 µg mélange/abeille
LD50, Abeille, Contact	216 µg mélange/abeille
LC50, Vers de terre	> 1000 mg mélange/Kg sol
ESCO, Vers de terre	1000 mg mélange/Kg sol (14 jours)
Toxicité pour les oiseaux	S'agissant d'un acide gras naturellement présent dans l'environnement, aucun risque particulier n'est attendu - acide octanoïque -.

Autres informations écotoxicologiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Octanoic acid (124-07-2)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Pas de dégradation attendue par hydrolyse ou photolyse. Faible volatilisation attendue.
DT50	Constante H = 0,237 Pa.m ³ /mol (calculé).
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1.27 g O ₂ /g substance
Biodégradation	84 % 28d; OCDE 301F

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Octanoic acid (124-07-2)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	234-249 (mesuré)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2.92
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	3.05 Calculé
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation. S'agissant d'un acide gras naturellement présent dans l'environnement, et rapidement biodégradable, aucun risque d'empoisonnement secondaire.

1,2,3-Propanetriol (56-81-5)

BCF - Poisson [1]	(no bioaccumulation)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1.76

12.4. Mobilité dans le sol

DESHerb'NAT	
Mobilité dans le sol	Peu polluant. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Octanoic acid (124-07-2)	
Mobilité dans le sol	Peu mobile
Tension superficielle	35.7 mN/m 0,8 g mélange/L ; le mélange est tensio-actif
Ecologie - sol	Toutefois, l'adsorption sur le sol et les sédiments sera limité par la biodégradation rapide.

DESHerb'NAT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Octanoic acid (124-07-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Le mélange contient des tensio-actifs et peut former de la mousse.
Indications complémentaires : Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éviter le rejet dans l'environnement. Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé. Réemploi de l'emballage interdit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

DESHerb'NAT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
Non visé	Produit non visé par la réglementation ICPE		

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2.1	Phrases supplémentaires	Ajouté	
2.1	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

DESHerb'NAT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

NUFARM SDS TEMPLATE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.